

Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 12 septembre 2015, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + 4 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN
Eric BERGMANN, Référent CMPN
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les Instructeurs Nationaux et Instructeurs Nationaux Stagiaires :

Michel DENAIS, IN
Gérard DEPIT, IN
Jean-Louis DINDINAUD, IN
Jean-Claude JONAC, IN
Gérard LAMBERT, IN
Pascal MONESTIEZ, IN
Marjorie DUPRE-POIGET, INS

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 9 mai 2015

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 9 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

3 Informations, remarques et retours CDN

Retours du CDN :

- Le projet de capitalisation de l'expérience dans la filière encadrant a été approuvé, avec application au 1^{er} janvier 2016,
- Il en est de même pour le cursus de formation des recycleurs Submatix,
- Ainsi que pour la possibilité offerte aux stagiaires DEJEPS qui ont terminé l'UC3 de se présenter en candidat libre à l'examen du MF1,
- Et enfin pour l'âge des aide-moniteurs qui est porté à 17 ans maximum.

Remise dans l'ordre de la numérotation des compétences :

Le travail du groupe piloté par Hervé VILLALBA vise à uniformiser le système de notation des compétences en le calant sur celui utilisé dans la filière des cadres. Il peut donc désormais exister des « trous » dans la numérotation des compétences, selon la qualification ou le brevet visé. En revanche, à partir du moment où un numéro référence toujours la même compétence quel que soit la qualification ou le brevet, la lisibilité du tout se trouve grandement améliorée.

Noms des prochaines promotions MF2 :

Le CDN souhaite utiliser le nom de « Frédéric DUMAS » pour la promotion 2016 et celui de « Freddy LEMARECHAL » pour la promotion 2017.

Secourisme :

Dans le cadre d'une demande d'équivalence des diplômes de brevets de la sécurité civile en vue obtenir un ANTEOR, la question se pose de savoir si la personne doit être à jour de recyclage. Après consultation, la commission juridique conseille de rajouter la mention « à jour de recyclage ».

Après discussions, il est proposé de préciser le texte de la manière suivante : « accompagnée d'une attestation de mise à jour de moins d'un an, émanant de l'organisme d'origine ou d'un organisme fédéral »

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Règlement médical :

Le Président de la CTN précise qu'un médecin des armées ne peut pas être inscrit au conseil de l'ordre. Il peut néanmoins délivrer des certificats médicaux de non contre indication à l'instar de « tout médecin ».

Stage en situation MF1 :

Pour prolonger la durée de validité d'un livret pédagogique, l'autorisation doit venir de la CTR qui a délivré l'attestation de stage initial. Or aujourd'hui cela ne figure pas dans le MFT, mais uniquement dans un PV de CTN. Le MFT sera donc modifié dans ce sens et la précision apportée sur les livrets pédagogiques.

4 Le Pack découverte et le PE12

Le PE12 rencontre un franc succès. Cependant, il convient de préciser qu'un numéro de Pack Découverte ne peut être utilisé qu'une seule fois. Il n'est donc pas possible d'utiliser le même numéro, dans un premier temps pour le Pack Découverte, puis dans un deuxième temps pour le PE12.

Il est rappelé que pour continuer la plongée dans une structure associative, le titulaire devra prendre une licence et fournir un certificat médical.

Par ailleurs, la délivrance du Pack Découverte est actuellement séparée de celle des autres brevets sans licence sur le site internet de la FFESSM. En vue d'améliorer la cohérence du système de délivrance de ces brevets, un regroupement avec les autres brevets sans licence sera prochainement effectué sur le site web.

5 La RSE et l'épreuve de démonstration technique

Jo VRIJENS effectue un rappel de l'historique sur le sujet depuis 2014 en CTN jusqu'à l'épisode de l'accident survenu lors d'un entraînement à la RSE cet été en Normandie.

Il souligne que la CTN n'a donc pas agi sous l'impulsion de cet accident, mais bien à la faveur d'une réflexion à plus longue échéance, qui a récemment abouti à la neutralisation de l'épreuve.

Jo VRIJENS informe les participants que le CDN souhaite appuyer la décision finale de maintien ou d'évolution de l'épreuve de RSE vers une autre épreuve sur plusieurs éléments :

- Les travaux de la CTN et du Groupe de Travail qui élabore actuellement la version finale d'une proposition d'épreuve pouvant venir en remplacement de la RSE,
- La consultation du Collège des IN, qui interviendra lors du prochain séminaire des IN,
- La consultation des présidents de CTR, qui devront se prononcer lors de la CTN de janvier 2016,
- L'avis éclairé de la CMPN, saisie pour la circonstance.

Olivier BELAUD présente les travaux du Groupe de Travail qu'il pilote.

Après de nombreuses discussions, il est proposé de fixer l'évaluation de la phase de remontée de l'épreuve de la manière suivante : attendre de la part du candidat « une vitesse de remontée exempte d'arrêt, constante ou dégressive, fixée selon l'outil de décompression du candidat ».

La différence entre le GP-N4 et le MF2 a dans un premier été temps jugée faible puisque seulement axée sur 5 mètres de profondeur supplémentaire au MF2.

Une proposition allait dans le sens d'une évaluation plus « sévère » au MF2 ; elle a finalement été jugée inutile, la conservation des savoir-faire de démonstration entre ces deux brevets ayant été considérée comme déjà bien suffisante avec la nouvelle évaluation proposée.

Jo VRIJENS rappelle que comme à l'accoutumée, la mise en place éventuelle de cette nouvelle épreuve serait en tout état de cause suivie d'une période « test », à l'issue de laquelle les remarques qui auraient surgi pourraient être prise en compte en vue de son adaptation.

Proposition : Mettre en application le projet en tenant compte des remarques ci-dessus et en affinant les critères définitifs d'évaluation en conséquence.

Vote : *Abstention : Polynésie*

Pour : toutes les autres CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

6 Présentation de la société ASCO Instruments

M. Timothée DAMOUR, de la société ASCO Instruments, présente ses solutions d'analyse de l'air respirable. Le détail de la présentation figure en annexe.

7 La 40 m pour le MF1

Considérant que les prérogatives du MF1 lui permettent d'enseigner à 40 m, la question de la pertinence de son évaluation actuellement faite à 25 m se pose, alors même que le GP-N4 est évalué quant à lui sur des compétences similaires à 40 m. Après discussions, la question est mise au vote.

Proposition : Passer la profondeur de la RTM de 25 m à 40 m.

Vote : *Contre : Ile de France et Normandie*

Abstention : Guadeloupe et Martinique

Pour : toutes les autres CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Néanmoins, un certain nombre d'informations et éléments pas forcément techniques mais pertinents et recevables ont été soumis à l'issue de la décision de la CTN et permettent de s'orienter vers une non modification de cette profondeur de 25m. lors de la réunion du CDN.

8 Le point sur les INS 2016

Jo VRIJENS fait un tour de tables des CTR pour recenser les candidatures probables d'INS au titre « normal » et au titre « féminines ».

Il indique qu'en 2016, la CTN demandera 4 postes d'INS à l'exécutif.

9 Modification du cursus des INS

Jean-Noël TRUCCO fait un point sur le contenu du cursus des INS, qui recommande que les INS commencent leur parcours par un stage initial MF2, sans pour autant que cela soit une obligation.

Par ailleurs, les IN en titre jugent généralement comme plus efficace le fait que les INS participent à des stages finaux plutôt qu'à une autre activité.

Un stage et un examen pouvant se regrouper sur un seul créneau de dates, le cursus actuel nécessite donc que les INS mobilisent trois créneaux (un stage initial, un stage suivi d'un examen, et un stage ou un examen).

Or nous constatons que compte tenu du nombre d'INS en cours de formation, ces derniers rencontrent des difficultés pour arriver à assister à ces trois créneaux sur une durée de deux ans. En leur permettant de procéder deux fois à ces regroupements, cela leur faciliterait l'accomplissement de leur cursus en ne nécessitant de mobiliser que deux créneaux au total (deux fois un créneau pour un stage suivi d'un examen).

En outre, nous constatons effectivement que la disposition visant à démarrer le cursus par un stage initial n'a aucunement amélioré la qualité du cursus des INS et s'avère donc d'une utilité très relative.

Pour toutes ces raisons, il a d'ores et déjà été décidé de déroger à cette disposition, et accepté que des INS puissent participer en premier lieu à un stage final, voire qu'ils puissent suivre des cursus constitués de deux stages et de deux examens au lieu de trois stages et un examen.

La proposition d'un retour à un cursus constitué de deux stages et deux examens sera donc présentée au séminaire du Collège des IN et votée en CTN en janvier 2016.

10 Le Sidemount

Bertrand MARTIN présente les travaux du Groupe de Travail qu'il pilote.

Il est acté que la philosophie de ce cursus reste du domaine de la plongée loisirs, et non de celui de la plongée tek.

Les conditions de candidature sont donc proposées de manière à pouvoir engager le cursus à partir du Niveau 1 et d'un âge minimum de 14 ans, et une qualification qui puisse être délivrée par un MF1 ne possédant pas de brevet spécifique, mais simplement une connaissance de la technique, à l'image de la qualification « vêtement étanche ».

La certification donnera vraisemblablement lieu à délivrance d'une carte de certification.

Bertrand MARTIN intégrera donc les modifications proposées, qui seront transmises à Hervé VILLALBA pour remise en forme en cohérence avec la nouvelle formulation du MFT.

L'application sera bien entendu soumise à l'approbation du CDN, pour mise en application au 1^{er} janvier 2016.

11 Questions diverses

Mission experte dans le domaine de l'ingénierie de formation :

Georges LIVET sera présent durant la semaine d'examen MF2 qui démarre demain, dans le cadre d'une mission d'expertise du Collège des IN.

Il va notamment s'intéresser à l'analyse des méthodes de formation et d'évaluation utilisées lors des stages et examens MF2 avec pour objectif de se rapprocher au plus près de la réalité du terrain. Le résultat de son travail sera présenté lors du séminaire des IN, assorti de propositions d'amélioration.

Mixité des palanquées « circuit ouvert » et « recycleur » :

Le conseil actuel de la CTN est d'éviter les palanquées mixtes.

Pascal CHAUVIERE commente la proposition qu'il a transmise aux CTR par mail.

La proposition figure en annexe au présent PV.

Il est proposé que ce soit le Directeur de Plongée qui se prononce sur l'organisation de ses palanquées et donc que ce soit à lui que revienne le choix d'autoriser ou non cette mixité.

Proposition : Retirer le conseil de la CTN pour laisser la décision au Directeur de Plongée.

Vote : *Pour : toutes les CTR présentes et représentées*

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Communication des notes lors d'une réussite partielle à un examen de GP-N4 :

Une proposition soumise à l'ordre du jour de la CTN vise à demander de supprimer la communication des notes, afin d'éviter que des candidats malheureux à un examen GP-N4 de la FFESSM mais ayant conservé le bénéfice de la théorie ou de la pratique n'aillent passer le complément à l'ANMP ou à la FSGT.

Après discussions, il est estimé que cela ne concerne qu'une infime partie de plongeurs ; d'autre part la réglementation interdit de refuser de communiquer les notes à un candidat qui le demande.

Il est donc décidé de ne rien changer.

Possibilité d'accès à la base fédérale aux E3 sur leur N° de licence :

Une autre proposition soumise à l'ordre du jour demande à ce qu'un E3, qui peut être Directeur de Plongée, puisse vérifier si un plongeur est licencié et titulaire d'une qualification ou d'un brevet fédéral, afin de vérifier la validité de l'organisation de ses palanquées en l'absence du détenteur des codes d'accès « club ».

Ceci ne devrait pas poser de problème informatique dans la mesure où un E3 dispose déjà d'un accès lui permettant de contrôler les brevets qui ont été délivrés sous son nom.

12 Fin de réunion

L'ensemble des points ayant été traités, la réunion prend fin à 17H00.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 16 janvier 2016 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS

